



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Alors que les radars fixes installés à la route d'Esch et dans la rue Dr Charles Marx à Hollerich détectant des excès de vitesse et le non-respect des feux rouges montrent des taux d'infractions comparables à d'autres radars installés dans notre pays, le radar installé à proximité du Lycée Aline Mayrisch à Hollerich est en train de battre tous les records.

Pour les seuls mois de décembre 2022 à mi-mai 2023, 51 000 infractions ont été constatées et ont donné lieu à des amendes de 49 € chacune. Un maximum de vitesse de 65 km/h a été mesuré alors que la grande majorité des véhicules flashés ne dépassaient que très légèrement la vitesse maximum. En extrapolant le nombre des infractions sur une année entière, le radar en question devrait atteindre près du quart de toutes les infractions détectées sur l'ensemble du pays.

Alors qu'il n'y a pas d'excuses pour les conducteurs verbalisés pour le non-respect de feux-rouges, il faut constater que la situation est plus nuancée pour les légers excès de vitesse à l'approche de l'entrée de l'autoroute. En effet, il s'agit d'une route large à trois voies et le signalement de la vitesse maximale est plutôt discret. De plus, le panneau annonçant le passage de limite de vitesse de 50 km/h à 70 km/h est visible en fin de parcours et incite les automobilistes à accélérer la course.

- Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre s'il n'estime pas que ce radar situé dans une zone qui n'est pas connue comme étant particulièrement dangereuse, devrait être mieux signalisé et que les panneaux signalisant la vitesse, respectivement les modalités de fonctionnement, devraient être revus ? Ceci d'autant plus que la très grande majorité des conducteurs verbalisés ne sont pas de chauffards ?
- Quels sont les taux de dépassement de vitesse retenue constatés sur ce site ne dépassant pas les 10 km/h pour les 51 000 infractions pendant les cinq premiers mois ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député